

Commune  
De  
**TORCE EN VALLEE**

**Délibérations  
Du Conseil Municipal**

Date de convocation  
4 mai 2022  
Date d'affichage  
4 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux,  
Le dix mai à vingt heures trente précises,  
Le conseil municipal légalement convoqué le dix mai deux mil vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice 15  
Présents 12  
Votants 15

**Étaient présents** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME,

**Absents et excusés** : Denis DEBELLE, Aurélie BUTET, Michel CHADUTEAU.

Denis DEBELLE donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.  
Aurélie BUTET donne pouvoir à Céline MATHÉ pour voter en ses lieu et place.  
Michel CHADUTEAU donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Aurélie HOUDAYER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES : 2022 - 040**

Monsieur le Maire donne la parole à Aurélie HOUDAYER.  
Suite à la commission « Communication culture et associations » réunie le 27 avril dernier la commission propose d'attribuer les sommes suivantes aux associations :

Associations Communales	2021	2022
AFN	0 €	0 €
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	0 €	0 €
APE Association Parents d'Élèves « La Vallée des Enfants »	200 €	200 €
Comité des Fêtes <i>Jean-Michel ROYER se retire du vote</i>	200 €	200 €
Culture et Patrimoine Torcéens	200 €	200 €
Génération mouvement	200 €	200 €
Groupe Sportif de Torcé	200 €	200 €
Les Étoiles de Martine	200 €	200 €
Torcé Loisirs	200 €	200 €
Torcé Loisirs Bibliothèque	1 800 €	1 800 €
Les Festins lyriques	200 €	200 €
<b>TOTAL Associations Communales</b>		<b>3 400 €</b>

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**INSCRIT** les montants nécessaires au budget 2022.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,  
Le Maire, Jean-Michel ROYER

 Page 1 sur 1